

Séance du 17 décembre 2013

L'an deux mil treize, le 17 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 6 décembre 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Daniel BLIN, Alain LUCAS, Michel HALLAY, Claude LAVRAT.

Absents excusés :

Dominique GUILLOTIN pouvoir à Bernard FERRON
Francisque LE GOFF pouvoir à Annick MARCETTEAU

Absent non excusé : Bruno TULPAIN,

Secrétaire de séance : Michel HALLAY

Michel HALLAY donne lecture du procès-verbal du 21 novembre dernier qui est adopté à l'unanimité.

1 . Convention avec Chartres Métropole pour le coordonnateur de sécurité DALEO Conseil pour la mission rue de Spoir : réalisation du réaménagement de sécurité et réhabilitation des réseaux d'Eaux Usées et d'Adduction d'Eau Potable

Ce point est retiré de l'ordre du jour, car la convention n'est pas parvenue en Mairie.

2. Demande de subvention FDAIC (Fonds Départemental d'Aides aux Communes)

Madame le Maire rappelle qu'une demande de subvention dans le cadre du FDAIC 2013 concernant les travaux de remise en état de la RD 910 dans la traverse de Thivars avait été déposée. Lors de la réunion cantonale, il avait été décidé de reporter le projet en 2014.

Une dérogation avait été demandée pour effectuer les travaux.

Afin de solliciter la subvention 2014, une nouvelle de délibération doit être votée :

Demande de subvention FDAIC pour les travaux de voirie RD 910 Traverse de Thivars

Le conseil municipal approuve le projet de travaux de remise en état de la RD 910, pour un coût global de 19 348.50 € H.T. soit 23 140.81€ TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention du Conseil Général au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention département FDAIC (30 %) :	5 804.55 €
- Réserve parlementaire :	5 000.00 €
- autofinancement :	<u>12 336.26 €</u>
TOTAL	23 140.81 €

3. Régime Indemnitare

Madame le Maire rappelle que les fonctionnaires et les agents territoriaux peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire.

Madame le Maire propose, après avis favorable n° 2013/RI/77 du Comité Technique Paritaire d'instaurer des indemnités au personnel de la collectivité les primes et indemnités suivantes :

- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.)
- l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.)
- la prime de fonctions et de résultats (P.F.R.)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'instaurer les primes et indemnités listées ci-dessus,
- de verser les primes et indemnités susvisées mensuellement au regard des grades et des fonctions exercées,
- d'inscrire les crédits nécessaires,
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer un montant individuel de chaque prime ou indemnité aux agents bénéficiaires par le biais d'un arrêté individuel.

4. Compte Epargne Temps

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21 novembre 2013 n° 2013/CET/065, les agents titulaires et non titulaires employés à temps complet ou non complet, de manière continue depuis un an pourront solliciter un compte épargne temps par courrier simple à l'autorité territoriale.

Le compte épargne temps peut être alimenté par des jours de congés annuels, pour la fraction supérieure au 20^{ème} jour, et les jours de RTT et les jours de repos compensateur dans la limite de 60 jours accumulés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en place du Compte Epargne Temps.

5. Tarifs 2014

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2014.

• <u>location de la salle des fêtes :</u>		LOCAUX	EXTERIEURS
2 JOURS CONSECUTIFS	De 9 heures le matin à 7 heures le surlendemain	260€	560€
	Du 15 octobre au 15 avril avec le chauffage		620€
TOUS LES JOURS Journée + nuit	De 9 heures le matin à 7 heures le lendemain matin	160 €	310€
	Du 15 octobre au 15 avril avec le chauffage		350€
DU LUNDI AU VENDREDI	De 9 heures le matin à 18 heures le soir	110€	260€
	Du 15 octobre au 15 avril avec le chauffage		300€

DU LUNDI AU VENDREDI	De 20 heures le soir à 7 heures le lendemain matin Du 15 octobre au 15 avril avec le chauffage	130€	280€ 320€
DEMI-JOURNEE	De 9 heures à 13 heures ou de 14 heures à 18 heures Du 15 octobre au 15 avril avec le chauffage	55€	130€ 150€
CUISINE		60€	60€
MENAGE (l'heure)		21€	21€
HEURE SUPPLEMENTAIRE		15€	15€

Location de la salle le soir (limité à 2h pour les associations sportives extérieures à la commune) : 15 € les 40 premières heures et 10 € les suivantes.

- **Cimetière :**

Droits de superposition :

(valable également pour les inhumations d'urnes dans les concessions traditionnelles)

- sur concession perpétuelle : 453 €
- sur concession cinquantenaire : 120 €
- sur concession trentenaire : 65 €

Vacation pour les exhumations : 20 €

Concessions :

- Cinquantenaire : 360 €
- Trentenaire : 200 €

Columbarium :

- concession trentenaire dans un reposoir : 650 €
- seconde urne : 165 €

6. Concession cimetière

En 1989, des travaux d'aménagement de la voirie devant le cimetière ont été réalisés afin de permettre l'ouverture d'un portail à l'emplacement des deux concessions perpétuelles de M. TACHOT Jacques acquises en 1947 et 1960.

Les deux concessions ont été déplacées aux emplacements 211 et 212 du carré n°1.

Des recherches vont être entreprises pour savoir s'il y avait des caveaux. L'entreprise SAUVANON, en charge des travaux à l'époque, ne se souvient pas.

Le conseil municipal donne son accord pour établir des actes de concessions de transfert.

Informations diverses données par Mme le Maire :

Grève des enseignants le 5 décembre : Mme le Maire va demander une indemnité auprès de l'Inspection académique pour les 27 enfants présents.

Radar Pédagogique Solaire sur la RD 910 : l'Etat cède à titre gratuit un radar pédagogique. La commune devient propriétaire et s'engage par convention de mise à disposition, à prendre en charge les coûts d'installation, de fonctionnement et de maintenance.

POIDS LOURDS RD 910 : Depuis 2005 on a instauré une réglementation.

Suite à la réunion du 5 décembre, il est proposé de modifier l'article 1 de l'arrêté : « La circulation des véhicules affectés au transport de marchandise en transit, dont le PTAC ou le PTRR est supérieur à 19 tonnes est interdite dans la traversée de l'agglomération de Thivars, dans le sens Chateaudun – Chartres sur la RD 910. »

Les véhicules sont considérés en transit lorsqu'aucun point de chargement ou de déchargement n'est situé dans le département d'Eure-et-Loir.

Mme le Maire souhaiterait un arrêté conjoint avec le Département.

Passage piétons : 2 éclairages de passages piétons sont encore à installer. Ils devraient être réalisés pour Noël.

Transport de terre Mignières : Les chemins ont été remis en état mais avec de la terre rouge et non en calcaire. Compte tenu de la convention passée avec l'entreprise Jean Lefebvre, et après de nombreux échanges téléphoniques, Mme le Maire a obtenu 100 tonnes de calcaire, qui ont été livrées pour boucher les trous. Le chemin a été remis en calcaire par les agents et M. GAUDIN.

VIDEOPROTECTION : Le matériel a été installé mais des difficultés ont été rencontrées lors des travaux dans les rues du village.

Mme le Maire remercie les membres de l'APE pour le marché de Noël et le comité des fêtes pour l'organisation de l'arbre de Noël les 14 et 15 décembre.

TOUR DE TABLE :

- ✚ Corinne PELLETIER informe que le repas de Noël de la cantine aura lieu dans la salle des fêtes le jeudi 19 décembre où le Père Noël accueillera environ 110 enfants.
- ✚ Claude LAVRAT souligne que les taux de la CFE seront revus. Mme le Maire précise qu'il faut attendre le vote de la loi.
- ✚ Odile MARNEUR donne le compte rendu de la réunion du 16 décembre avec les parents d'élèves pour les rythmes scolaires.
Les horaires ont été revus : 8h45 – 11h45 et 13h45 – 16h
De 16h à 16h30, 3 enseignants sont d'accord pour encadrer l'aide au travail personnel des élèves du primaire, moyennant une rémunération. Une 4^{ème} personne devra être recrutée.
Pour la maternelle de 16h à 16h30 : garderie-jeux par les ATSEM.
L'accueil des enfants est réalisé 10 mn avant, par les Directeurs, soit à 8h25.
Chartres Métropole accepte de prendre en charge le transfert des enfants par un filibus au centre de loisirs le mercredi après midi. Il reste le problème de la cantine.
Il y aura une garderie de 11h45 – 12h30 payante.
- ✚ Daniel BLIN
1/ demande si la rue de Spoir est réouverte. Mme le Maire lui répond que le 1^{er} tronçon est ouvert mais on laisse les panneaux car tout n'est pas terminé. Le 2^{ème} tronçon est en grave-bitume. Dès que la 1^{ère} partie sera terminée, il faudra prévenir pour remettre en place la collecte des ordures ménagères.
2/ s'interroge pourquoi le jour de l'accident mortel sur la RD 910 le 9 décembre, une déviation n'a pas été mise en place. Mme MARCETTEAU explique que l'urgence n'était pas là.
- ✚ Michel HALLAY demande s'il y aura une cérémonie des vœux. Mme le Maire lui dit que non car cela a un coût et qu'en période de crise, ce n'est pas indispensable.
Il lui fait remarquer que c'est bien pour intégrer les nouveaux habitants.

✚ Alain LUCAS signale que le chemin emprunté par nombreux automobilistes pendant les travaux de la rue de Spoir est abimé et demande s'il sera remis en état. La réponse est affirmative et une réflexion sera menée pour déplacer les conteneurs basés sur ce chemin.

Mme le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous.
La séance est levée à 21H30.